Nations Unies S/2001/348



Conseil de sécurité

Distr. générale 11 avril 2001 Français Original: arabe

Lettre datée du 4 avril 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Me référant à l'exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen (S/2001/15), j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le fait que ce document néglige de mentionner parmi les questions dont le Conseil de sécurité est saisi la lettre datée du 21 août 1998 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1998/786) concernant l'agression des États-Unis contre la fabrique de médicaments d'Al-Chifaa, à Khartoum.

Comme vous le savez, le Soudan n'a pas cessé depuis cette date de demander instamment au Conseil de sécurité d'envoyer une mission d'établissement des faits relatifs aux justifications avancées alors par le Gouvernement américain pour détruire la fabrique dont la production couvre 50 % des besoins du Soudan en médicaments vitaux et en sérums à usage vétérinaire. Le Groupe des pays non alignés, le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique ont appuyé cette demande comme cela ressort des documents pertinents du Conseil de sécurité.

Compte tenu de ce qui précède, le Soudan demande le maintien de la question de la destruction de la fabrique de médicaments d'Al-Chifaa sur la liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi, espérant encore que le Conseil lui rendra justice en envoyant une commission d'enquête pour enquêter sur les allégations américaines relatives à l'usine.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur permanent du Soudan (Signé) Elfatih **Erwa**

01-33106 (F) 110401 110401